



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 122761

Texte de la question

M. Gilles d'Ettore attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes exprimées par les masseurs-kinésithérapeutes à propos des négociations en cours avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie. En effet, afin de garantir aux patients des soins de qualité, la prise en charge de la douleur et une rééducation adaptée, il est indispensable à ces professionnels d'investir dans les nouvelles technologies et l'amélioration de leurs plateaux techniques. Pourtant la « lettre clé » des masseurs-kinésithérapeutes n'a pas été revalorisée depuis onze ans, remettant en question leur capacité d'investissement, mais aussi les déplacements à domicile. Les masseurs-kinésithérapeutes sollicitent en outre la mise en place d'un tarif unique afin de simplifier le travail administratif et la reconnaissance professionnelle de consultation en première intention. Enfin, pour la protection légitime de leur diplôme d'État contre les pratiques illégales, ils demandent l'amélioration du cursus des étudiants masseurs-kinésithérapeutes avec un diplôme master validant leur formation. Aussi, Il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour répondre aux attentes de toute une profession dont l'activité est essentielle à notre système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Gilles d'Ettore](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122761

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12202

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)